

Certifié conforme par le gérant



SL OFFICE
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 euros
Siège social : 365 rue Paradis 13008 Marseille
RCS 834 760 829 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30/04/2026
--

Le 30 Avril 2026 à 10h

Monsieur Simon LOBELSON, détenant 300 parts, associé unique et Gérant de la SARL SL OFFICE, détenant 300 parts sociales a pris les décisions suivantes :

- Augmentation du capital social pour incorporation de réserves
- Modification corrélatives des statuts
- Pouvoirs à donner.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique décide d'augmenter le capital social qui est de 300 €, divisé en 300 parts sociales de 1€ chacune entièrement libérées d'une somme de 79 700 euros par :

- l'incorporation du poste « Autres Réserves » d'un montant de 79 700 €

Et de le porter ainsi à une somme de 80 000 de la manière suivante :

- Création de 79700 nouvelles parts sociales émises de 1 € chacune.

Les parts nouvelles ainsi créées, assujetties à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux parts anciennes et jouiront des mêmes droits, à compter du 30.04.2026

DEUXIÈME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier comme suit les articles 6 et 7 des statuts :

« ARTICLE 6 - **APPORTS**

Il a été apporté au capital de la Société :

• **LORS DE LA CONSTITUTION**

Monsieur Simon Lobelson, apporte à la société une somme de Trois cents euros.....300,00 Euros

Total des Apports en numéraire.....300,00 Euros

• **LORS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 30.04.2026**

Il a été apporté au capital de la société au terme du l'AGE du 30.04.2026 une somme de 79700 € par incorporation du poste « Autres Réserves »

➤ **RECAPITULATION DES APPORTS**

-Apports en Numéraire :	300,00 Euros
-Apports par incorporation du poste « Autres Réserves »	79700,00 Euros
Total égal au Capital Social	80000,00 Euros

« ARTICLE 7 – **CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de 80 000 euros.

Il est divisé en 80000 parts sociales de 1 euro chacune, numérotées de 1 à 80 000, attribuées en totalité à l'associé unique.

- Monsieur Simon LOBELSON	80000 Parts

TOTAL égal au nombre des parts composant le Capital Social :	80000 Parts

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associéassociée unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

M. Simon LOBELSON

